

Avis appel à projets

Accompagnement des municipalités dans le démarrage d'un projet en génie végétal

Un accompagnement notamment sous forme de banque d'heures offerte et plusieurs outils de soutien pour faciliter les démarches de démarrage des projets offerts par *Enraciner pour l'avenir* seront mis à disposition des municipalités bénéficiaires, afin de les outiller et de mettre à leur disposition notre expertise pour franchir l'étape du démarrage des projets en génie végétal, pour la stabilisation des berges, côtes ou pentes et talus.

Nous porterons une attention particulière aux municipalités ou MRC confrontées à des enjeux significatifs d'érosion, qui disposent de peu de connaissances ou d'expertise en génie végétal pour la stabilisation de berges, côte ou pente et talus, mais qui souhaitent concrétiser un projet dans ce domaine.

Dans le cadre d'*Enraciner pour l'avenir*, le génie végétal est définie comme *l'ensemble des techniques alliant les principes de l'écologie et du génie pour concevoir et mettre en œuvre des ouvrages utilisant des végétaux comme matériel de base afin, entre autres, de stabiliser talus et berges et de contrôler l'érosion en restaurant les milieux naturels.*

Ces techniques, issues de solutions fondées sur la nature, peuvent également viser à restaurer, reposent sur l'utilisation de végétaux vivants (semences, boutures, plantes, plançons, etc.), parfois en association avec des matériaux inertes (troncs, pieux de bois, géotextiles biodégradables, roches, agrafes métalliques, etc.).

Objectifs :

- Outiller les municipalités locales et MRC au démarrage des projets en génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes et pente et talus ;
- Favoriser le déploiement de projets de génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes et pente et talus.

Au total, *Enraciner pour l'avenir* envisage d'accompagner huit municipalités locales ou MRC, ayant peu de connaissances en génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes ou pentes et talus, soit deux par région ciblée.

Les critères d'admissibilité des projets pour cet appel à projets dépendent notamment du type de porteur, l'emplacement et la durée du projet, ainsi que de l'engagement de l'instance municipale.

À noter que la réception des soumissions de projets est acceptée jusqu'aux étapes de : idéation, planification ou préféabilité, ceux-ci devant viser minimalement la préféabilité. Les étapes de concrétisation et suivi/entretien ne feront pas partie de l'accompagnement offert par *Enraciner pour l'avenir*.

Voici nous définissons les 5 grandes étapes d'un projet :

- Idéation : Le besoin est identifié mais le projet est encore à l'état d'idée ;
- Planification: L'idée est plus concrète, au moment où les objectifs se ciblent ;
- Préfaisabilité : Le projet est en réflexion ou en analyse préliminaire ;
- Concrétisation : Le projet en cours de conception ou de mise en oeuvre ;
- Suivi/Entretien : Le projet a été réalisé et est actuellement en phase d'évaluation de l'efficacité.

Types des projets admissibles :

- Restauration et stabilisation de berges, côtes et pente et talus ;
- Protection des berges en milieu urbain et rural, riverain, agricole ou côtier ;
- Stabilisation des pentes et talus ;
- Renaturalisation des berges.

Seules les instances municipales répondant aux critères établis seront retenues pour la suite du processus d'accompagnement.

Qui peut présenter une demande ?

Municipalités locales et MRC des régions ciblées : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Montérégie et Montréal.

Tous les autres types d'organisation ne sont pas admissibles : les associations, coopératives, collectivités, entreprises, organisations à but non lucratif, firmes, propriétaires privés, etc.

Modalité de l'accompagnement :

Enraciner pour l'avenir offre un accompagnement sous forme de banque d'heures, de maximum 180 h par projet qui, selon les besoins, pourrait comprendre :

- Soutien au processus de préfaisabilité du projet ;
- Soutien à la compréhension des paliers législatifs ;
- Soutien à la demande des permis et/ou certificats d'autorisation ;
- Partage d'une feuille de route du projet ;
- Boîte à outils des programmes de financement ;
- Soutien à la bonification des demandes de financement ;
- Répertoire de contacts en génie végétal ;
- Maillage auprès de firmes spécialisées en génie végétal.

Engagement des bénéficiaires :

Pour le bon déroulement de l'accompagnement, il est essentiel qu'une équipe ou deux personnes au sein de la municipalité s'engagent et s'impliquent activement dans le projet de génie végétal, idéalement, une personne de la direction et un professionnel, afin de :

- Participer activement au processus d'évaluation de l'accompagnement ;
- Co-rédiger des fiches synthèses sur l'accompagnement ;
- Participer aux colloques d'*Enraciner pour l'avenir* pour présenter leur projet et avancement.

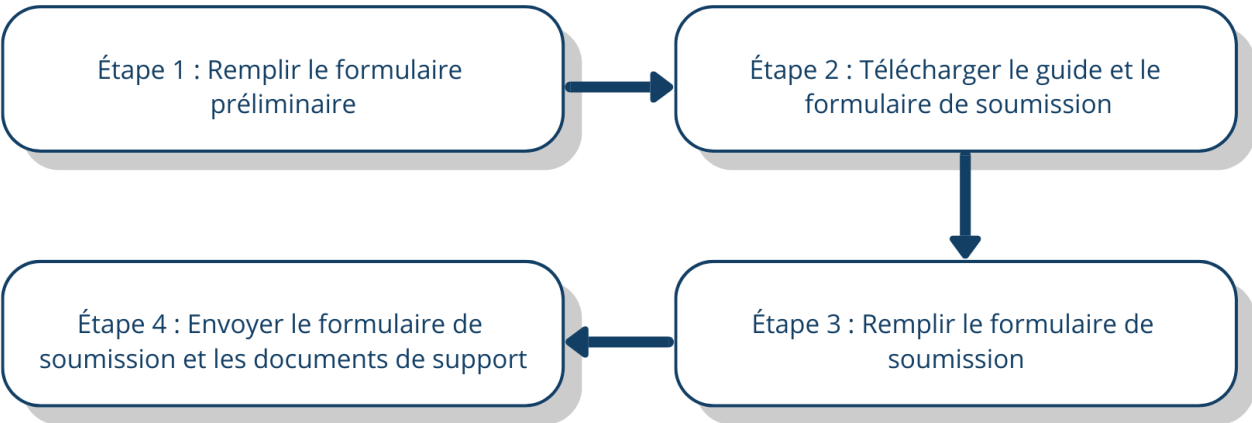
Ainsi, la ou les personnes désignées par les municipalités doivent être disponibles pour participer aux rencontres , d'accompagnement.

À noter que cet accompagnement des municipalités ne vise aucun financement des études préalables ni pour la réalisation du projet.

Présentation d’une demande :

Avant de soumettre un projet, chaque municipalité et MRC doit remplir le [formulaire préliminaire](#), afin de vérifier sa potentielle admissibilité.

Ensuite, si le projet est potentiellement admissible, la municipalité ou MRC aura accès automatiquement à la Guide de soumission et le formulaire de soumission. Une fois le formulaire de soumission complété et tous les documents pertinents rassemblés, veuillez transmettre votre dossier à l'adresse courriel indiquée sur le Guide de soumission.



Dates importantes	
Fin de la réception de soumission	20 février 2026
Annonce des bénéficiaires de l'accompagnement	mars 2026
Signature d'ententes	avril 2026
Début de l'accompagnement	mai-juin 2026

Pour plus de détails, veuillez visiter la [page web d'Enraciner pour l'avenir](#).

Les informations présentées dans ce document, incluant les dates, sont préliminaires et sujettes à modification. Le guide de soumission d'appel à projets, qui sera le document officiel de ce processus, sera partagé au cours du mois de novembre 2025.

Partenaires

Le projet est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et qui découle du Plan pour une économie verte 2030.

Financé par

Plan pour une
**économie
verte**



Québec



En collaboration avec



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable